



SAINT CHARLES
ASSOCIATION SPORTIVE

Association Sportive

Année scolaire 2026 / 2027

Madame, Monsieur,

Votre enfant est au collège. Pendant son année scolaire, il aura 4h d'Education Physique par semaine en 6^{ème} et 3h en 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}.

En plus de cet horaire scolaire obligatoire, les élèves peuvent s'inscrire à l'Association Sportive de l'établissement. Cette activité, facultative, leur permet de s'entraîner dans divers sports et de représenter l'école dans les championnats départementaux, régionaux et nationaux.

Escalade

Skate

Judo

Badminton

Volley Ball

Basket Ball

Yoga

Les modalités d'inscription seront données par les professeurs d'Education Physique et Sportive à la rentrée.

Cette liste est susceptible d'évoluer.

Après de bonnes vacances sportives, nous serons heureux d'accueillir votre enfant en septembre.

Les enseignants d'E.P.S.

